

Boxe/Entretien avec le président de la Fédération nationale

# Alfred Bongo Ondimba : "J'ai été élu membre au bureau exécutif de l'AIBA"

Propos recueillis par MIKOLO MIKOLO

Libreville/Gabon

**L'union.** Me Alfred Bongo Ondimba, vous venez de prendre part à l'assemblée générale électorale de l'AIBA à Moscou. Comment se sont déroulés ces assises ?

**Alfred Bongo Ondimba :** c'est un rendez-vous qui s'est très bien déroulé. Nous avons pu élire le président Gafur qui, jusque-là, n'était que président par intérim de l'AIBA (Association internationale de boxe amateur, ndlr). Il avait en face de lui un concurrent.

**Et l'ambiance ?**

Elle était plutôt tendue, au regard des enjeux qui étaient importants. Nous avions une épée de Damoclès au-dessus de notre association, puisque le CIO (Comité international olympique, ndlr) a pesé de tout son poids pendant ce congrès. A ce sujet, nous espérons qu'une issue favorable sera trouvée, afin que la boxe puisse être maintenue dans le calendrier olympique.

**Tous les membres du bureau exécutif ont-ils été aussi élus ?**

Exactement. Une grande partie des membres du bureau a été élue. D'autres nommés, à savoir les membres du comité exécutif. Vous pouvez les retrouver sur le site officiel de l'AIBA.

**Quel gain notre pays a-t-il tiré de ces retrouvailles ?**

(Sourire !). Beaucoup, puisque votre humble serviteur a été élu membre du bureau exécutif, au même titre que d'autres candidats. C'est une situation avantageuse pour le Gabon qui fait partie, dorénavant, des décideurs qui participent aux orientations du noble art mondial et, partant, africain.

**Comment avez-vous fait pour entrer dans ce cercle restreint, lorsqu'on sait que vous avez moins de deux ans de présidence ?**

C'est assez extraordinaire. C'est un long parcours qui a débuté par une invitation à laquelle j'ai répondu et pour laquelle je me suis positionné comme candidat à un poste du comité exécutif de l'AIBA. Pour des raisons d'éthique, j'ai dû retirer ma candidature au profit de celle d'un collègue, en la personne du président de la Fédération camerounaise de boxe. C'est grâce donc à ce comportement exemplaire apprécié par de nombreux participants, que le président Gafur a retenu mon dossier. Ainsi que ceux de trois autres collègues : un Canadien, un Allemand et un Chinois.

**Que s'est-il passé au sujet de la Confédération africaine de boxe (Cab) ?**

Il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites, notamment la confirmation de M. Mohamed Moustahsane du Maroc en tant que président (unique) de la Confédération africaine de boxe, qui a été élu haut la main et à l'unanimité.

**Après avoir été légitimée par l'AIBA et la Cab, peut-on dire que les querelles de clocher au sein de la Fédération gabonaise de boxe vont désormais s'éteindre et que l'entité ouvre une nouvelle page ?**

Oui, c'est une nouvelle page qu'on ouvre. Lorsque je suis parti du Gabon, j'étais président élu, qu'on le veuille ou non. Je reviens renforcé dans ma position de président élu, mais aussi de membre du comité exécutif de l'AIBA. De ce fait, il n'y a plus de polémique. J'invite tous les acteurs du noble art gabonais à se joindre à moi, afin qu'ensemble, on puisse faire évoluer notre boxe. Se disperser n'a jamais été une stratégie profitable. On ne peut pas construire notre discipline en nous battant constamment. Il faut, à un moment, que les querelles de clocher cessent, et que la paix et la sérénité guident nos actions. L'intérêt de la boxe doit prendre le dessus, parce que les boxeurs doivent jouir de leur métier. Les ambitions égoïstes des uns et des autres ne doivent plus prendre le dessus sur ceux de notre noble art. Tous ensemble, on a la possibilité de construire cette boxe qu'on aime et qui, aujourd'hui, a besoin de tous ses bras valides. Toutes les bonnes âmes doivent rallier le bureau fédéral que je préside. Il y a la place pour toutes les compétences.

**Quels sont les futurs chantiers de la Fégaboxe ?**

Au niveau national, les différentes options retenues jusqu'à la fin de l'année qui s'approche, nous amènent à terminer l'organisation des galas, qui vont nous permettre de constituer les différentes équipes nationales. Ce qui fait énormément défaut aujourd'hui à la boxe amateur que je représente. Les Jeux olympiques sont proches et nous avons espoir d'y participer. Soit au Japon (2020), soit en France (2024). De l'autre côté, il y a aussi la ligue nationale qui, étant en marche, va organiser ses sélections. Nous allons avoir beaucoup de visiteurs de marque, qui vont nous accompagner dans cette nouvelle aventure. Tout en remerciant tous ceux qui m'ont soutenu jusqu'à présent, je tends la main aux indécis. J'ai toujours dit, sur le ring ou en dehors, il y a de la place pour tout le monde. L'important est que l'intérêt général prime, à savoir la boxe. Nous avons de très bons boxeurs, et nous devons tout mettre en œuvre



Photo : Mikolo

Me Alfred Bongo Ondimba, président de la Fégaboxe, promu membre au comité exécutif de l'AIBA

pour que ceux-ci atteignent le meilleur niveau. Notre niveau actuel n'est pas satisfaisant pour moi. Et celui-ci ne peut s'améliorer que si tous les acteurs majeurs de la boxe gabonaise travaillent ensemble et dans le même sens, en ramenant la sérénité au sein de la Fégaboxe.

**Avez-vous autre chose qui vous tient à cœur ?**

Bien sûr ! Les dissidents ont le droit de manifester leur mécontentement ou d'user, éventuellement, de recours. Le souci ici c'est l'image du Gabon qui est ternie. Les courriers intempestifs qu'ils ont adressés à toutes les organisations (CNOG, AIBA...) ont terni sérieusement l'image du Gabon. Notamment les courriers qu'ils ont adressés aux candidats victorieux et malheureux à l'élection de l'AIBA. Cela ne fait pas sérieux. Notre souci est peut-être national et non au niveau international. Une image ternie est beaucoup plus difficile à redorer. Depuis le congrès de Dubaï, jusqu'à Moscou, j'ai peiné pour redorer l'image de notre pays. J'aimerais qu'ils se comportent en responsables, en ramenant les débats dans notre maison, qui est la Fégaboxe.

**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES MINES**

CABINET DU MINISTRE

N° 00442 /MEIM/CABM

**COMMUNIQUE**

**Recensement des opérateurs de la filière aurifère sur l'ensemble du territoire national.**

En date du 17 septembre 2018, le Gouvernement de la République a suspendu toutes les activités aurifères sur le territoire national, notamment dans l'objectif de mettre fin à l'exploitation anarchique et illicite de l'or pour une meilleure réorganisation de cette filière.

Cette décision, fondée sur des risques de trouble à l'ordre public, reste exécutoire jusqu'à ce que le Gouvernement notifie aux opérateurs légalement conformes les modalités de reprise de leurs activités. Par conséquent, toute personne physique ou morale qui ne respecte pas cette mesure de suspension temporaire s'expose aux sanctions et poursuites prévues par les dispositions en vigueur.

A cet effet, une opération de recensement de tous les opérateurs (personnes physiques et morales) sera organisée dans les neuf (9) provinces du pays auprès des Gouvernorats, le cas échéant de certaines Préfectures, du **12 au 30 novembre 2018**. Les personnes susvisées sont tenues de se présenter munies des pièces obligatoires justifiant l'exercice de leurs activités aurifères :

- **pour les orpailleurs ou personnes physiques :** pièce d'identité, carte d'export et tout document relatif à la vente de leur production ;
- **pour les sociétés ou personnes morales en phase de recherche :** fiche circuit et statuts, autorisations de prospection ou permis de recherche, évaluation environnementale, accords de sous-traitance ou de partenariat, organigramme de la société, liste du personnel (qualifications, fonctions et nombre de nationaux), quittances de droits fixes et de redevance superficielle, cas échéant les quittances de paiement des amendes ;
- **pour les sociétés ou personnes morales en phase d'exploitation :** fiche circuit et statuts, permis d'exploitation, étude technique ou de faisabilité (méthode d'exploitation), évaluation environnementale (étude d'impact environnemental et social), accords de sous-traitance ou de partenariat, organigramme de la société, liste du personnel (qualifications, fonctions et nombre de nationaux), registre de production, quittances de droits fixes et de Redevance Superficielle, de la Redevance Minière Proportionnelle, cas échéant les quittances de paiement des amendes.

Tout opérateur qui ne se fera pas recenser durant la période officielle sera considéré en situation d'illegalité et se verra retiré son autorisation ou permis d'exercer.

Fait à Libreville, le **08 NOV. 2018**

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES MINES

CHRISTIAN MAGNAN